

PROCES VERBAL
de l'élection du Maire et des Adjoint
Séance extraordinaire du 7 janvier 2019



L'an deux mille dix-neuf, le sept janvier, à vingt heures sept, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par voie postale ainsi que par courrier électronique le 21 décembre 2018 par les Maires des communes déléguées de : Cormaranche-en-Bugey, Hauteville-Lompnes, Hostiaz, Thézillieu.

L'élection du Maire et des Adjoint concerne les points 1 à 6 de l'ordre du jour de la séance qui fait l'objet du procès-verbal pour l'intégralité de sa séance.

1. Installation du Conseil Municipal (Présidée par le Doyen de la séance)
2. Election du Maire de la commune nouvelle (délibération)
3. Désignation des maires délégués de droit
4. Détermination du nombre d'adjoints, élection des adjoints (délibération)
5. Détermination du tableau des conseillers municipaux (délibération)
6. Lecture de la Charte des Elus, loi n°2015-366 du 31 mars 2015

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

1 - M. ALLANDRIEU Bernard	21 - Mme FERRO Nicole	41 - M. PETITNICOLAS Christophe
2 - M. ARGENTI Bernard	22 - M. FRAISEAU Alain	42 - M. PIFFADY Philippe
3 - M. BARBARIN Daniel	23 - M. GENOD Patrick	43 - M. RODRIGUEZ-CERVILLA José
4 - Mme BARTHELET Annaëlle	24 - M. GRIOT Bernard	44 - Mme ROSIER Nicole
5 - Mme BERTHET Claire	25 - Mme GRITTI Delphine	45 - M. SAVEY Didier
6 - M. BEVOZ Sébastien	26 - M. HARNAL Sébastien	46 - Mme TRAINI Marie
7 - M. BLEIN Jean	27 - Mme HUGON Marlène	47 - M. TRAMOY Maurice
8 - Mme BOURDONCLE Annie	28 - M. JARASSIER Hervé	48 - M. ZANI Guy
9 - M. BOURGEAIS Didier	29 - Mme JOLY Fabienne	
10 - M. CAPELLI Jean-Baptiste	30 - M. LEMOINE Gilbert	
11 - Mme CARRARA Carole	31 - Mme LETRAY Marie-Odile	
12 - M. CHAPUIS Gérard	32 - Mme LIEVIN Karine	
13 - M. CHARVOLIN Roch	33 - M. LYAUDET Stéphane	
14 - Mme CHATEAU Marie-Luce	34 - Mme MACHON Annie	
15 - M. CORTINOVIS Bernard	35 - Mme MARTINE Christine	
16 - M. CYVOCT Jean-Michel	36 - Mme MASNADA Isabelle	
17 - M. DRHOVIN Jacques	37 - M. MORGNIEU Laurent	
18 - M. DUSSUYER Régis	38 - Mme PALAZZI-ZANI Nelly	
19 - M. EMIN Philippe	39 - M. PESENTI Philippe	
20 - M. FERRARI Jean	40 - Mme PETIT Odile	

Etaient absents : MM. ALLARD Cyrille (pouvoir à M. MORGNIEU Laurent), RABUT Jacques, RAOULT Jean-Pierre, RENAUD Jean-Xavier (pouvoir à M. CHARVOLIN Roch), TABOUREL Philippe, Mmes BARDON Fabienne (pouvoir à M. PESENTI Philippe), BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CHENET Valérie (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), ROTARU Maria (pouvoir à M. BOURGEAIS Didier), TREUVELOT Catherine (pouvoir à Mme JOLY Fabienne).

2. Election du Maire

Monsieur Bernard ALLANDRIEU, doyen de la séance, prend la présidence de la séance. Après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L 2122-8 (1^{er} et 2^{ème} alinéas), L 2122-10 (1^{er} et 3^{ème} alinéas), L 2122-12 du CGCT, il invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT.

Le Président recueille la candidature de Monsieur Philippe EMIN au poste de Maire.

Allocution du candidat Philippe EMIN :

« Je suis candidat,

Pour mener à bien avec vous tous, élus de nos quatre communes qui avons choisi d'unir nos destinées au travers de ce projet et de construire ensemble cette nouvelle commune, une commune forte et vivante.

Les contraintes financières qui s'accroissent sur nos collectivités depuis le début de ce mandat nous ont incitées à réfléchir et à concrétiser ce soir ce projet de mutualisation.

Dans le contexte actuel que chacun connaît, il me paraît important que la commune demeure cette entité de proximité, c'est pourquoi nous avons décidé ensemble et comme nous l'avons annoncé de maintenir et de renforcer même le service dans nos trois mairies annexes. Il faudra veiller à ce que cet engagement soit respecté.

A l'heure où le Président de la République nous promet un grand débat national qui replacerait les maires comme premiers représentants de la République sur les territoires, nous devons encore plus demain ou qu'aujourd'hui, écouter, recevoir et accorder la plus grande attention à nos administrés d'Hauteville-Lompnes Thézillieu Hostiaz et Cormaranche en Bugey.

Je compte pour ce faire sur mes trois collègues maires élus en 2014 qui deviendront des maires délégués pour assurer le suivi au plus près des problèmes et des demandes des habitants, ils demeureront bien les maires jusqu'à la fin de ce mandat, j'y tiens.

Je suis candidat pour qu'ensemble nous menions à bien comme nous l'avons annoncé les projets de mandats engagés à Hauteville-Lompnes à Thézillieu à Hostiaz et à Cormaranche en Bugey par les équipes élues en 2014.

Cette commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, nous l'avons souhaité également pour mieux représenter Hauteville et son Plateau au sein de la communauté d'agglomération du Haut-Bugey que nous venons d'intégrer au 1^{er} janvier, nous en serons la deuxième commune.

Je suis candidat pour porter avec vous ce pôle de service, ce pôle de formation, pour défendre, et imaginer, assurer la pérennité des emplois et l'avenir de notre socle économique qu'est l'activité sanitaire et médico-sociale du Plateau d'Hauteville.

Pour développer notre station de loisirs de pleine nature été hiver et de bien être demain comme nous l'espérons.

Je le sais la tâche sera rude, la situation financière est connue, nous avons prouvé avec la communauté de communes durant les trois dernières années qu'il était encore possible, par le travail, par des relations de confiance construites jour après jour d'aller chercher les soutiens et les financements indispensables aux projets de notre territoire et de continuer à engager des projets structurants.

Je suis candidat car je sais pouvoir compter sur vous pour entrer de plein pied dans cette phase de mise en place et vous assure de mon engagement total au service de Plateau d'Hauteville, de tous ses villages, de tous ses hameaux, de son riche tissu associatif et de tous ses habitants. »

Le Conseil Municipal désigne quatre assesseurs : M. Jean BLEIN, M. Jean FERRARI, Mme Claire BERTHET, Mme Fabienne JOLY.

Chaque conseiller municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55 voix
Bulletins blancs ou nuls	5 voix
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	50 voix
Majorité absolue	26 voix

Monsieur Philippe EMIN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Allocution de Monsieur Philippe EMIN, Maire

« Mes chers collègues Conseillers Municipaux,

Je remercie Monsieur Bernard ALLANDRIEU d'avoir installé le conseil municipal. Je vous demande de l'applaudir. Je vous remercie pour votre confiance, pour conduire cette commune de Plateau d'Hauteville, jusqu'à la prochaine échéance 2020.

Je mesure toute l'importance et l'étendue de la tâche qui m'attend et qui nous attend, pour mener à bien les projets engagés dans chacune des communes. »

Allocution de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire délégué

« Je voudrais féliciter très chaleureusement et très sincèrement Philippe EMIN pour cette élection. Il devient le 1er Maire de la commune nouvelle plateau d'Hauteville. Philippe j'en suis sûr saura conduire cette grande équipe que nous formons dorénavant. Il a profondément le sens de l'intérêt collectif, il est enraciné dans notre territoire et saura le défendre comme il l'a fait à la présidence de la communauté de communes. Travailleur infatigable, homme de dossiers et de terrain, il a une grande d'esprit qui va fédérer toutes les énergies, les compétences et les diversités que nous représentons dans ce nouveau conseil pour porter l'aboutissement de nos engagements dans le mandat.

Je remercie tous les collègues élus qui ont très largement porté Philippe à ce poste de maire de la commune nouvelle. Je lui souhaite pleine réussite. »

Allocution de Monsieur Jean-Michel CYVOCT, Maire délégué

« Le déclencheur de cette réflexion a été la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui a fléchi notre petite intercommunalité d'Hauteville vers Haut Bugey Agglomération, je rappelle que les autres intercommunalités d'Hauteville voisines dont Bugey Sud n'ont pas souhaité intégrer notre territoire. Il était nécessaire que l'on s'organise pour être plus visibles dans les grands ensembles vers lesquels l'Etat nous dirige. Monsieur Philippe EMIN a toutes les légitimités pour diriger notre commune nouvelle de par sa fonction de conseiller départemental, d'ancien président de la communauté de communes de Plateau d'Hauteville et de maire de Cormaranche-en-Bugey. IL peut compter sur mon soutien sans faille en tant que maire délégué de la commune de Thézillieu. »

Allocution de Monsieur Sébastien BEVOZ, Maire délégué

« Monsieur Philippe EMIN est un travailleur né, il a un grand sens de l'organisation, je tiens à le féliciter pour cette élection. »

Sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des Adjoints.

3. Désignation des Maires Délégués de droit

En application de l'article L. 2113-12-2 du code général des collectivités territoriales, le maire d'une ancienne commune en fonction au moment de la création de la commune nouvelle devient de droit, par dérogation, maire délégué jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

Les maires délégués sont donc :

- Monsieur EMIN Philippe pour la commune de Cormaranche-en-Bugey,
- Monsieur ARGENTI Bernard pour la commune d'Hauteville-Lompnes,
- Monsieur BEVOZ Sébastien pour la commune d'Hostiaz,
- Monsieur CYVOCT Jean-Michel pour la commune de Thézillieu.

Ces communes déléguées n'ont pas le statut de collectivité territoriale, seule la commune nouvelle est dotée de cette qualité. La mise en place de ces communes déléguées permet également de créer une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants de la commune déléguée.

Monsieur Philippe EMIN cumule les fonctions de Maire de la commune nouvelle de Plateau d'Hauteville et de maire délégué de la commune de Cormaranche-en-Bugey.

Les Maires délégués sont Maires Adjoints à statut particulier.

4. Fixation du nombre d'Adjoins, Election des Adjoins

En vertu des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la Commune, un effectif maximum de dix-sept adjoints.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer à quinze, le nombre d'adjoints pour un effectif légal de cinquante-huit membres en exercice au 1^{er} janvier 2019 soit 27 conseillers pour la commune d'Hauteville-Lompnes, 15 conseillers pour la commune de Cormaranche-en-Bugey, 9 conseillers pour la commune de Thézillieu (11 initialement mais deux conseillers n'ont pas été remplacés au cours du mandat), 7 conseillers pour la commune d'Hostiaz.

Vu les articles L 2121 à L.2122-2-1 du CGCT,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des adjoints au Maire,

Considérant que l'effectif légal du Conseil s'établit à 58 membres, qu'en conséquence, le nombre maximum d'adjoints se porte à 17,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le nombre d'adjoints au Maire à 15 postes.

Monsieur le Maire passe au point suivant de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L 2122-7-2 du CGCT, issu de la loi du 31 janvier 2007 et qui modifie le mode d'élection des adjoints :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

Monsieur le Maire propose sa liste ; aucune autre liste n'est proposée par les membres du conseil municipal sollicités.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	55 voix
A déduire : bulletins blancs	3 voix
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	52 voix
Majorité absolue	27 voix

Ont obtenu :

- Liste du Maire Philippe EMIN	52 voix
--------------------------------	---------

La liste de Monsieur Philippe EMIN ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, sont élus :

- M. PESENTI Philippe	1 ^{er} Adjoint
- Mme ROSIER Nicole	2 ^{ème} Adjoint
- M. DHROUIN Jacques	3 ^{ème} Adjoint
- Mme CHATEAU Marie-Luce	4 ^{ème} Adjoint
- M. CORTINOVIS Bernard	5 ^{ème} Adjoint
- Mme TRAINI Marie	6 ^{ème} Adjoint
- M. GENOD Patrick	7 ^{ème} Adjoint
- Mme MACHON Annie	8 ^{ème} Adjoint
- M. MORGNIEU Laurent	9 ^{ème} Adjoint

- Mme BERTHET Claire 10^{ème} Adjoint
- M. BOURGEOIS Didier 11^{ème} Adjoint
- Mme LIEVIN Karine 12^{ème} Adjoint
- M. ZANI Guy 13^{ème} Adjoint
- Mme BOURDONCLE Annie 14^{ème} Adjoint
- M. CHAPUIS Gérard 15^{ème} Adjoint

La Municipalité étant constituée, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus.

5. Détermination du tableau des conseillers municipaux

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM - PRENOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (pour le Maire et les Adjoints) et ratio suffrages obtenus / suffrages exprimés lors de l'élection 2014 (en chiffres)
Maire					
Maire	M.	EMIN Philippe	26/07/1962	01/01/2019	50
Premier Adjoint	M.	PESENTI Philippe	11/06/1954	01/01/2019	52
Deuxième Adjoint	Mme	ROSIER Nicole	23/11/1960	01/01/2019	52
Troisième Adjoint	M.	DHROUIN Jacques	26/10/1955	01/01/2019	52
Quatrième Adjoint	Mme	CHATEAU Marie-Luce	28/11/1951	01/01/2019	52
Cinquième Adjoint	M.	CORTINOVIS Bernard	04/09/1959	01/01/2019	52
Sixième Adjoint	Mme	TRAINI Marie	12/09/1958	01/01/2019	52
Septième Adjoint	M.	GENOD Patrick	31/08/1958	01/01/2019	52
Huitième Adjoint	Mme	MACHON Annie	09/12/1949	01/01/2019	52
Neuvième Adjoint	M.	MORGNIU Laurent	11/05/1972	01/01/2019	52
Dixième Adjoint	Mme	BERTHET Claire	28/07/1973	01/01/2019	52
Onzième Adjoint	M.	BOURGEOIS Didier	07/01/1970	01/01/2019	52
Douzième Adjoint	Mme	LIEVIN Karine	01/03/1973	01/01/2019	52
Treizième Adjoint	M.	ZANI Guy	25/09/1948	01/01/2019	52
Quatorzième Adjoint	Mme	BOURDONCLE Annie	11/01/1948	01/01/2019	52
Quinzième Adjoint	M.	CHAPUIS Gérard	31/03/1955	01/01/2019	52
Conseiller Municipal	Madame	BORRNA Séverine	04/09/1970	01/01/2019	0.9552
Conseiller Municipal	Madame	FERRO Nicole	04/08/1946	01/01/2019	0.9216
Conseiller Municipal	Monsieur	LEMOINE Gilbert	16/01/1953	01/01/2019	0.9187
Conseiller Municipal	Monsieur	ALLARD Cyrille	03/05/1980	01/01/2019	0.8660
Conseiller Municipal	Monsieur	BEVOZ Sébastien	23/06/1976	01/01/2019	0.8507
Conseiller Municipal	Monsieur	FRAISEAU Alain	29/10/1952	01/01/2019	0.7910
Conseiller Municipal	Monsieur	TRAMOY Maurice	15/02/1954	01/01/2019	0.7895
Conseiller Municipal	Madame	MARTINE Christine	17/05/1968	01/01/2019	0.7608
Conseiller Municipal	Monsieur	JARASSIER Hervé	30/08/1951	01/01/2019	0.7512
Conseiller Municipal	Monsieur	GRIOT Bernard	25/02/1965	01/01/2019	0.7512

Conseiller Municipal	Monsieur	ALLANDRIEU Bernard	15/10/1942	01/01/2019	0.7164
Conseiller Municipal	Monsieur	TABOUREL Philippe	07/08/1952	01/01/2019	0.7015
Conseiller Municipal	Monsieur	FERRARI Jean	17/11/1947	01/01/2019	0.6128
Conseiller Municipal	Monsieur	ARGENTI Bernard	13/06/1951	01/01/2019	0.6128
Conseiller Municipal	Monsieur	BLEIN Jean	24/08/1951	01/01/2019	0.6128
Conseiller Municipal	Monsieur	RODRIGUEZ José	30/07/1952	01/01/2019	0.6128
Conseiller Municipal	Madame	PALAZZI-ZANI Nelly	10/11/1960	01/01/2019	0.6128
Conseiller Municipal	Monsieur	SAVEY Didier	06/10/1962	01/01/2019	0.6128
Conseiller Municipal	Madame	MASNADA Isabelle	15/01/1963	01/01/2019	0.6128
Conseiller Municipal	Madame	CARRARA Carole	22/11/1964	01/01/2019	0.6128
Conseiller Municipal	Madame	LETRAY Marie-Odile	29/07/1965	01/01/2019	0.6128
Conseiller Municipal	Monsieur	PIFFADY Philippe	16/06/1966	01/01/2019	0.6128
Conseiller Municipal	Madame	BARDON Fabienne	12/01/1969	01/01/2019	0.6128
Conseiller Municipal	Madame	CHENET Valérie	10/02/1971	01/01/2019	0.6128
Conseiller Municipal	Madame	ROTARU Maria	23/05/1978	01/01/2019	0.6128
Conseiller Municipal	Monsieur	HARNAL Sébastien	23/09/1984	01/01/2019	0.6128
Conseiller Municipal	Monsieur	CYVOCT Jean-Michel	06/01/1971	01/01/2019	0.6029
Conseiller Municipal	Monsieur	LYAUDET Stéphane	23/09/1967	01/01/2019	0.5775
Conseiller Municipal	Monsieur	CAPELLI Jean-Baptiste	23/11/1962	01/01/2019	0.5627
Conseiller Municipal	Monsieur	RAOULT Jean-Pierre	02/02/1972	01/01/2019	0.5609
Conseiller Municipal	Monsieur	BARBARIN Daniel	12/05/1948	01/01/2019	0.5535
Conseiller Municipal	Monsieur	PETITNICOLAS Christophe	24/01/1960	01/01/2019	0.5424
Conseiller Municipal	Madame	PETIT Odile	26/03/1981	01/01/2019	0.5332
Conseiller Municipal	Madame	BARTHELET Annaëlle	25/08/1992	01/01/2019	0.5258
Conseiller Municipal	Madame	GRITTI Delphine	27/01/1981	01/01/2019	0.5240
Conseiller Municipal	Monsieur	DUSSUYER Régis	27/01/1957	01/01/2019	0.5166
Conseiller Municipal	Madame	HUGON Marlène	02/09/1985	01/01/2019	0.5055
Conseiller Municipal	Monsieur	RABUT Jacques	28/04/1948	01/01/2019	0.3872
Conseiller Municipal	Madame	TREUVELOT Catherine	21/02/1960	01/01/2019	0.3872
Conseiller Municipal	Madame	JOLY Fabienne	29/02/1968	01/01/2019	0.3872
Conseiller Municipal	Monsieur	CHARVOLIN Roch	25/01/1970	01/01/2019	0.3872
Conseiller Municipal	Monsieur	RENAUD Jean-Xavier	17/12/1977	01/01/2019	0.3872

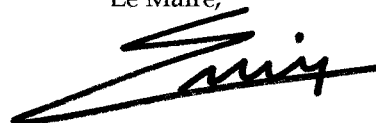
6. Lecture de la Charte des Elus, loi n°2015-366 du 31 mars 2015

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 a introduit la charte de l'élu local et l'obligation à chaque installation d'un nouveau conseil de remettre ladite charte.

La loi prévoit ainsi que lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local et en remet une copie aux conseillers municipaux (CGCT, art. L.2121-7).

Séance levée à vingt-trois heures

Le Maire,



Philippe EMIN